CONTRAT PEDAGOGIQUE

Mes besoins d'apprentissage (ce que j'en perçois au travers de mes expériences pré et post graduées)	**Mes objectifs d'apprentissage** (ce que j'aimerais atteindre concrètement au bout des 6 ou 12 mois)	**Stratégies et ressources** (par quels moyens, je pense atteindre ces objectifs)	**Critères d'évaluation** (comment vais-je savoir que j'ai atteint ces objectifs)	**Agenda de l'évaluation**

Période de formation :

Date de la signature du contrat :

Signature du médecin en formation :

Signature du superviseur désigné (pour le service ou le cabinet) :

Contrat Pédagogique
petit mode d'emploi

- le contrat pédagogique est un outil, non un but en soi

- il doit avant tout stimuler la réflexion chez celui qui apprend et le dialogue avec le responsable de la supervision

- la liste des besoins d'apprentissage, pour un médecin, futur généraliste, est bien sûr très longue, et différents catalogues ont essayé de l'établir.
  Il est cependant essentiel, pour la période de 6 ou 12 mois, de se fixer quelques objectifs simples, précis, concrets, en fonction de ses besoins personnels (colonnes 1 et 2)
  Par exemple : pour un stage en orthopédie ou en rhumatologie, un des objectifs pourrait se résumer comme suit : « maîtriser correctement l'examen clinique de l'épaule, du genou, du pied et du rachis »

- les objectifs d'apprentissage doivent impérativement être pensés et rédigés (de façon succincte) par le médecin en formation, puis complétés, nuancés, corrigés par le médecin superviseur, en fonction des réalités pratiques du service ou du cabinet concerné, mais aussi en fonction des besoins observés chez les jeunes collègues ou des besoins normatifs liés à la spécialité (p.ex. ce qu'un orthopédiste aimerait qu'un généraliste connaisse ou sache faire)

- il est fort utile de réfléchir ensemble par quels moyens un objectif pourra être atteint et comment on pourra évaluer si cet objectif est atteint (colonne 3 et 4), sans quoi la fixation d'objectifs reste purement théorique et virtuelle.

- Enfin, last but not least, des échéances doivent être fixées, d'un commun accord, pour un (ou plusieurs) petit bilan intermédiaire ainsi qu'une évaluation finale (colonne 5)

- C'est lors de ces bilans qu'on appréciera à sa juste valeur le contrat pédagogique : ce petit document, très simple, remettra en mémoire le point de départ et permettra de mesurer le chemin parcouru

- Les bilans intermédiaires permettent de corriger le tir, en ajoutant ou en retranchant des objectifs, ou en améliorant les moyens mis à disposition

- L'évaluation finale, en fonction des objectifs fixés, permet de valider le stage et de mettre en évidence des besoins particuliers qu'il s'agira de combler par la suite